COMMUNE DE BARON SUR ODON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 22 AVRIL 2025

Présents:

Mmes DUPREY, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN

MM DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN,

Absents:

ASSELINE, BENARD

Pouvoirs:

Ludovic LECARDONNEL donne pouvoir à Georges LAIGNEL

Laurence BOURDELLÈS à Philippe DUCLOS

Olivier MEYER donne pouvoir à Philippe LANDREIN Aurélien BOCOGNANO donne pouvoir à Céline DUREUIL

Secrétaire de séance : Philippe Landrein

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 1 avril 2025 : pas de remarque, approbation du PV à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1. <u>Autorisation à Mr le Maire de solliciter 3 subventions DGD pour la bibliotheque</u> /ludothèque/espace convivial auprès de la Préfecture de Région (DRAC)

Une subvention de 229299 euros a été accordée en 2024 pour la construction d'une nouvelle bibliothèque/ludothèque/espace convivial.

Trois nouvelles subventions peuvent être sollicitées pour :

- L'équipement mobilier et matériel: meubles, équipements techniques (boite de retour pour les livres, meuble porte manteaux, meubles présentoir, trois meubles à étagères fixes, des meubles mobiles, meuble pour la TV, tables et chaises, banque d'accueil, canapé, fauteuils etc.. pour 55700€HT,
- 2. L'informatisation et services numériques : tous les matériels informatiques nécessaires (ordinateur fixe, trois PC portables dont un écran pour un bénévole, grande télévision pour les jeux, home cinéma, vidéoprojecteur, sonorisation de la pièce, imprimante, borne RFID) etc... pour 40000€HT,
- 3. L'acquisition de documents : livres pour un objectif volumétrique de 3000 ouvrages, soit 1400 en plus, les jeux, jeux vidéo et des jouets. 19700€HT pour l'ensemble et les achats se feront sur 2 ans.

Le conseil municipal autorise M le Maire à faire la demande de subvention au taux le plus élevé, et après en avoir délibéré, autorise la sollicitation de DGD et la signature de tous les documents y afférant.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

2. Décision modificative du budget

Une subvention de 114649 euros, a été versée par la région pour la bibliothèque (DRAC), et imputée par erreur en fonctionnement au lieu de la section d'investissement. Afin de rectifier cette erreur, il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante.

Sur proposition de Mme Lopez, Maire-adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède aux décisions budgétaires modificatives suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT
673 114 649,00 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
002 114 649, 00 €	1068 - 114 649, 00 €
	1322 + 114 649, 00 €

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

3. Achat du logiciel métier pour le secrétariat

Au vu des difficultés de l'utilisation des logiciels actuels, il est proposé de choisir un environnement de logiciels différents, le choix se porte sur la proposition « ODYSSEE ». Le devis s'élève à :

- 7143,60€ TTC pour les acquisitions (logiciel) récupération des données (formation).
- 1340,70€ TTC, le coût annuel de la maintenance
- 2174,70€ TTC (maintenance annuelle + option), une option d'un contrat de maintenance plus personnalisé proposée pour un montant global

La date du démarrage de la maintenance devra être confirmée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose d'adopter la proposition d'Odyssée.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

Informations

La commission urbanisme doit donner son avis sur le diagnostic du réseau d'assainissement, sur le projet de méthanisation et le projet d'une antenne relais sur le secteur du bon repos.

Une demande de diagnostic amiante a été faite pour les bâtiments de l'école, le rapport ne montre aucune présence d'amiante dans les sols murs et toiture.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :

5 route le Bon Repos

Dépôt de déclarations préalables :

12 chemin des Vilains – Pose de 2 Algeco

Dépôt de permis de construire :

8 chemin Haussé - Création d'un carport

La séance est levée à 22H22

Le secrétaire de séance Philippe LANDREIN

Le Maire Georges LAIGNEL